

Déclaration de Anthony Barber (Luxembourg, 30 juin 1970)

Légende: Le 30 juin 1970, la Conférence diplomatique de Luxembourg ouvre les négociations sur l'élargissement des Communautés européennes. Anthony Barber, porte-parole du Royaume-Uni, expose devant le Conseil des ministres la position britannique face au Marché commun.

Source: Problèmes politiques et sociaux: Articles et documents d'actualité mondiale: La Grande-Bretagne et le Marché commun en 1970. dir. de publ. Janton, Christine ; Réd. Chef Le Nan, Maurice. 22.01.1971, n° 56. Paris: La Documentation française.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_anthony_barber_luxembourg_30_juin_1970-fr-0c817dc4-c498-4b7d-9e67-a096711d98b0.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

Déclaration de Anthony Barber (Luxembourg, 30 juin 1970)

1. Je voudrais commencer par exprimer tout le plaisir que j'éprouve d'être en mesure de commencer nos délibérations ici à Luxembourg et remercier le gouvernement luxembourgeois pour les facilités et l'hospitalité qu'il nous accorde si généreusement aujourd'hui.
2. Je voudrais aussi me permettre de vous dire, Monsieur le Président, car je crois que c'est le dernier jour où vous assumez les fonctions de président du Conseil des ministres des Communautés européennes, combien nous apprécions tout ce que vous avez fait, vous-même et vos collègues, au cours des six derniers mois pour nous permettre de nous réunir maintenant. Depuis la réunion historique de La Haye de décembre dernier, tenue à l'initiative du Président de la République française, nous avons tous suivi des voies convergentes qui nous ont amenés à Luxembourg.
3. Je voudrais également rendre hommage à M. Rey pour tout ce que lui-même et ses collègues au sein de la Commission européenne ont fait pour la cause d'une Europe unie et pour l'élargissement des Communautés européennes. Je sais que les gouvernements des Etats membres des Communautés regretteront son départ, et il en sera de même pour nous.
4. Avant de passer à l'essentiel de notre réunion d'aujourd'hui, j'espère que vous me permettrez de dire quelques mots à titre purement personnel. Après vingt ans de vie politique, je ne puis m'imaginer de tâche plus importante que celle de mener ces négociations au nom du gouvernement de Sa Majesté. Je n'en suis venu que récemment aux détails des affaires européennes, mais j'ai suivi ces questions suffisamment longtemps pour reconnaître, d'une part, les grands avantages qui en résulteront pour nous si ces négociations aboutissent, mais, d'autre part, la nécessité pour nous d'aborder des problèmes très réels que nous serons appelés à résoudre d'un commun accord.
5. Personne dans cette enceinte ne sait si nous allons réussir, si, en fin de compte, nous serons en mesure de convenir de conditions qui soient acceptables pour tous. Mais, tout au moins, nous pouvons dire ceci : nous nous rencontrons aujourd'hui pleins de bonne volonté de toutes parts et, je crois, pleins de détermination de faire tout notre possible pour arriver à une solution équitable.
6. Il y a neuf ans, nous avons commencé les négociations en vue de devenir membre des Communautés européennes. Nous avons engagé ces négociations avec de grands espoirs, mais ceux-ci ne devaient pas se réaliser. Ensuite, en mai 1967, le précédent gouvernement britannique a formulé une demande d'adhésion. Et, actuellement, en ce jour, je voudrais que mes collègues au sein des Communautés sachent que le nouveau gouvernement britannique est convaincu qu'avec de la bonne volonté, ces négociations qui commencent maintenant peuvent réussir. Notre tâche commune consistera à élaborer des conditions qui soient équitables. Et si personne parmi nous ne perd de vue les raisons impératives qui militent en faveur de l'unification et du renforcement de l'Europe, ces raisons étant devenues encore plus fortes avec les années, il est certain que ces conditions équitables seront trouvées.
7. Il est un fait indéniable, c'est qu'aucun d'entre nous, agissant seul, n'est en mesure d'atteindre les objectifs que nous cherchons à réaliser pour nos peuples sur le plan de la sécurité matérielle et dans le domaine du progrès économique et social. Si nous regardons au-delà de nos frontières, nous constatons qu'il subsiste encore certains dangers et il est justifié que l'Europe assume une plus grande part de responsabilité pour assurer sa défense. C'est là également un souci que nous avons en commun.
8. Ce serait faire preuve d'un manque total de réalisme que de dissocier les intérêts politiques et les intérêts économiques de l'Europe parce que la place que nous occupons dans le monde et l'influence que nous y exerçons seront déterminées dans une large mesure par l'accroissement de nos ressources et par le rythme de notre développement technologique. De nos jours, la croissance économique et le développement technologique exigent que nos économies et nos marchés soient intégrés.
9. Il va de soi que l'Europe doit tenir pleinement compte du point de vue de ses amis et de ses alliés dans d'autres parties du monde. Mais aucun d'entre nous qui participe aux présentes négociations ne doit perdre

de vue notre objectif commun : l'unité européenne. Et aucun de ceux qui ne participent pas aux négociations ne doit penser qu'il soit de son intérêt de nous voir échouer dans la réalisation de cet objectif. Sur cette base, en effet, nous pouvons non seulement espérer que des relations plus étroites et plus fructueuses s'établiront entre l'Est et l'Ouest, mais nous pouvons aussi contribuer plus efficacement à la concrétisation de cet espoir. Nous pouvons faire davantage pour promouvoir l'accroissement des échanges internationaux. Et nous pouvons aussi apporter une contribution européenne plus grande pour résoudre les problèmes des pays moins prospères.

10. Telles sont les raisons pour lesquelles nous avons besoin d'une Europe unie. Nous voulons que l'Europe prospère. Mais nous ne recherchons pas la prospérité pour l'Europe toute seule, pas plus que vous d'ailleurs. Nous croyons, tout comme vous, que l'Europe a encore sa contribution à apporter au-delà de ses frontières et nous estimons que l'Europe ne sera pas en mesure d'apporter toute sa contribution aussi longtemps que les Communautés ne seront pas élargies pour inclure la Grande-Bretagne.

11. Les gouvernements du Danemark, de la République irlandaise et de la Norvège ont également décidé de demander leur adhésion aux Communautés et nous nous félicitons cordialement de leur décision. Nous pensons également qu'un certain nombre de pays européens qui n'adhéreront pas aux Communautés en tant que membres de plein droit auront néanmoins une contribution importante à apporter à la réalisation d'un grand nombre de nos objectifs communs et qu'il est dès lors de notre intérêt commun que ces pays parviennent à établir avec les Communautés élargies des relations qui donnent satisfaction à toutes les parties.

12. Tant M. Heath, dans un discours qu'il a prononcé le mois dernier, que le précédent gouvernement britannique ont indiqué clairement que nous acceptons les traités instituant les trois Communautés européennes et les décisions qui en découlent. Je confirme que telle est bien la position du gouvernement de Sa Majesté, sous réserve des points que je vais aborder maintenant.

13. La liste des questions que nous souhaitons voir examiner au cours des négociations reste identique à celle qui a été présentée par le précédent gouvernement britannique en juillet 1967. En ce qui concerne l'Euratom et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, nous ne demandons qu'une période transitoire de très courte durée. L'adaptation de la Grande-Bretagne aux obligations découlant du traité instituant la Communauté économique européenne exigera évidemment une période plus longue. Et ce serait manquer de réalisme que de ne pas se rendre compte, dès le début, qu'il convient de résoudre certains problèmes très ardues. Comme vous le savez, les problèmes majeurs en ce qui nous concerne, portent sur certains points de la politique agricole, sur notre contribution aux dépenses budgétaires de la Communauté, sur les exportations de sucre en provenance du Commonwealth, sur les problèmes de la Nouvelle-Zélande et sur certaines autres questions concernant le Commonwealth.

M. le Président, quand vous avez dit que la Communauté élargie poursuivrait la politique d'association, vous avez cité une de ces questions concernant le Commonwealth. Dans ce contexte, vous avez parlé des pays indépendants d'Afrique. Je me souviens qu'au cours des négociations de 1961 et 1962, il avait été provisoirement convenu que l'association, aux termes de ce qui devait devenir par la suite la Convention de Yaoundé, serait ouverte aux pays indépendants du Commonwealth situés tant en Afrique que dans la mer des Caraïbes. La Communauté réitéra ensuite cette offre dans sa déclaration d'intention de juillet 1963.

14. La position que le précédent gouvernement britannique a prise en juillet 1967 s'est naturellement modifiée en fonction des développements que la Communauté a connus depuis lors. La politique en matière de pêcheries pourrait être l'un de ces développements. Dans le domaine des règlements budgétaires de la Communauté, des développements récents ont rendu plus difficiles les problèmes auxquels se heurte notre adhésion. Comme vous le savez, nos prédécesseurs avaient espéré que la Grande-Bretagne participerait en tant que membre de plein droit aux négociations sur les règlements financiers pour la période qui suivrait la fin de 1969. Si nous avions agi ainsi, il ne fait pas de doute que l'accord qui en serait résulté aurait dûment tenu compte de nos intérêts tout comme il a tenu compte des intérêts de chacun des membres actuels des Communautés. Mais nous n'étions pas partie à cet accord. Et les règlements qui, en tout état de cause, doivent être souscrits pour permettre à un nouveau membre de participer aux dispositions budgétaires des

Communautés européennes constitueront l'un des éléments primordiaux des négociations dans lesquelles nous nous engageons. Lorsque, en septembre 1967, la Commission européenne a donné son avis sur notre candidature, elle a reconnu que les accords financiers existants, si on les appliquait en Grande-Bretagne, « susciteraient un problème d'équilibre dans la répartition des charges financières ». Je pense que l'on s'accorde généralement à penser que les nouvelles décisions ont rendu plus grave pour nous ce problème d'équilibre. C'est pourquoi nous devons nous efforcer de trouver ensemble une solution à ce problème fondamental, une solution qui soit juste et équitable pour la Communauté élargie et pour tous ses membres. Si j'insiste sur ce point, c'est seulement parce que, si une telle solution n'était pas trouvée, le Royaume-Uni ne pourrait supporter les charges qui pèseraient sur lui et aucun gouvernement britannique ne pourrait envisager l'adhésion. De plus, sans une telle solution, c'est toute la base de stabilité et de confiance, essentielle au développement futur des Communautés, qui viendrait à manquer.

15. Il y a quelques semaines, M. Heath a parlé du développement futur des Communautés. Il a dit que nous partagions votre détermination de passer de ce qui avait déjà été réalisé à de nouvelles phases dans la coopération, en commençant par les questions économiques et monétaires, mais en posant en même temps les fondements d'une nouvelle méthode de coopération en matière de politique extérieure et de défense. Pour tous ces problèmes, a-t-il ajouté, nous devrions rechercher des solutions qui soient des solutions communautaires. Nous nous félicitons des efforts que vous avez déjà réalisés dans la voie d'une intégration économique et monétaire plus étroite et nous sommes prêts à y apporter notre pleine contribution. Il y a aussi d'autres aspects de votre politique pour lesquels nous aimerions également que des progrès soient encore accomplis. Par exemple, en ce qui concerne la politique industrielle, la politique régionale et, naturellement, la politique en matière de technologie où nous travaillons déjà ensemble mais où nous pourrions faire beaucoup plus encore si les Communautés étaient élargies.

16. Ce que j'ai dit aujourd'hui suffit à vous montrer que le nouveau gouvernement britannique est déterminé à travailler avec vous à la construction d'une Europe qui ait son caractère propre. Si les Communautés doivent se développer, et si nous devons trouver des solutions communautaires à nos problèmes communs, nous aurons besoin d'un mécanisme adéquat pour prendre les décisions. Cela signifie que nous participerons à la mise au point continue d'institutions efficaces, efficaces dans l'accomplissement des choses qui, à la lumière de notre expérience commune, apparaîtront nécessaires et avantageuses pour tous. C'est de cette manière que nous avons toujours envisagé dans la pratique un changement institutionnel. Ce qui importe - pour vous comme pour nous -, c'est que nos objectifs sont les mêmes et que nous aurons, autant que vous, besoin d'institutions qui nous permettent de réaliser ces objectifs.

17. J'ai dit que nous acceptons les traités et leurs objectifs. Mais il ne s'agit pas seulement pour nous d'accepter ce que vous avez fait. Comme vous, nous regardons vers l'avenir. Comme la Commission l'a reconnu dans l'avis qu'elle a formulé au mois d'octobre dernier, l'admission de nouveaux Etats revêtra une grande importance pour les Communautés, à la fois en ce qui concerne leur développement interne et l'exercice des responsabilités accrues qu'elles auront à assumer sur le plan mondial.

18. J'ai fait allusion aux points les plus importants que nous désirons discuter au cours des négociations. Nous espérons que ces négociations pourront être brèves et se borner à l'essentiel. Il m'a été rapporté que les problèmes dont vous avez discuté au cours des six derniers mois en préparant ces négociations ressemblent beaucoup aux nôtres. Nous avons donc les mêmes problèmes, à savoir comment permettre à une Communauté élargie de fonctionner de la manière la plus efficace à l'avantage de tous. Notre souhait est de rechercher ensemble dans un esprit communautaire les solutions qui, comme la Commission l'a déclaré dans son avis de 1969, assureront la cohésion et le dynamisme indispensables à une Communauté élargie.

19. Nous avons maintenant l'occasion, après de nombreuses années, de réaliser ensemble une Europe qui ait son caractère propre. Nous avons les mêmes intérêts dans le domaine de la défense; chaque jour, nos intérêts politiques se rapprochent de plus en plus. Si nous élaborons ensemble de nouvelles politiques, nous trouverons naturel, comme je l'ai déjà dit, de mettre au point l'appareil institutionnel nécessaire à la mise en oeuvre de ces politiques. Si, ensemble, nous pouvons mener à bien les négociations qui viennent de commencer, il n'y aura pas de limite, comme l'a dit Sir Winston Churchill, au bonheur, à la prospérité et à la gloire que connaîtront nos populations d'Europe. Que personne d'entre nous n'épargne ses efforts au cours de

ces négociations. Inspirés par notre bonne volonté et unis par tant d'objectifs, d'espérances et d'intérêts, cette fois nous pouvons réussir.

20. M. le Président, étant donné l'importance de cette réunion, je veillerai à ce que le texte de ma déclaration soit rendu public au Royaume-Uni.